

SNES



S3 de Grenoble

Bulletin N° 178 d'Octobre 2006
Prix du numéro: 1 • - Abonnement : 6,50 •

**D
e
r
n
i
è
r
e

m
i
n
u
t
e**

Le ministère vient de communiquer une nouvelle mouture de son projet de décret sur les services. Il ne s'agit plus d'un nouveau décret, mais d'un décret modifiant ceux de 1950.

Sur le fond cela ne change rien : les régressions et la volonté de récupérer des emplois, par l'aggravation de la charge de travail des enseignants, restent les mêmes. Mais leur lecture est plus compliquée car il faut sans cesse se référer au texte originel.

Cela ne doit pas entamer notre détermination à combattre ces nouvelles dispositions.

Éditorial

Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) prépare actuellement un projet de décret portant sur les services des enseignants du Second degré, actuellement définis par un décret de mai 1950. Depuis cette date, les enseignants des collèges et lycées n'ont bénéficié d'aucune des réductions du temps de travail obtenues par les travailleurs d'autres secteurs d'activité : quatrième puis cinquième semaine de congés payés, 39 puis 35 heures hebdomadaires.

Au contraire, leur charge et leur temps de travail ont été alourdis par des réformes (disparition des dédoublements, réduction de l'horaire des classes dans différentes disciplines) et par l'augmentation des effectifs des classes. La prolongation des études secondaires, entraînant l'accueil d'élèves plus nombreux et plus divers, a nécessité des adaptations et a entraîné des charges de travail supplémentaires (travail en équipe, temps de concertation) qui n'ont jamais été prises en compte, ni dans la définition du service, ni en terme de rémunération. Depuis 25 ans, la proportion d'une classe d'âge terminant des études secondaires au niveau du bac a plus que doublé. Dans le même temps, les rémunérations n'ont pas cessé de décroître : en 1981 le salaire brut d'un professeur certifié débutant représentait 2,07 fois le salaire minimum ; aujourd'hui il n'est plus que de 1,25 fois le SMIC ! La perte de pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice représente, comme pour l'ensemble des fonctionnaires, l'équivalent de 3 mois de salaire ! Loin de reconnaître cette injustice non plus que le travail accompli au service des élèves, le projet du MEN prévoit d'aggraver les conditions de service et de rémunération des enseignants des lycées et

**C
A
S
U
S

B
E
L
L
I**

collèges : les affectations sur plusieurs établissements éloignés deviendraient réglementaires ; la plupart des décharges liées à certaines missions ou situations particulières d'exercice disparaîtraient. Cela signifierait pour de nombreux enseignants, dès la rentrée prochaine, une classe de plus ou la perte d'une rémunération en heures supplémentaires. Cela signifierait pour certains la perte du poste qu'ils viennent d'obtenir, parfois après de nombreuses années d'attente.

Cette mesure est la conséquence directe d'une politique visant à supprimer des postes (- 27 000 postes en 5 ans) et à ne pas recruter à la hauteur des besoins, en particulier en ne compensant pas les départs en retraite. Face à cette nouvelle agression, le bureau académique appelle les personnels à prendre connaissance des dispositions de ce projet (disponible sur le site national), à débattre des réponses à donner et à interpeller les parlementaires de leur département. Il propose également de mener une campagne de vérité sur le temps et la charge de travail réelle des enseignants du Second degré. (voir article « La riposte »)

- Jacques AGNÈS -

FACE AUX ATTAQUES, NE PAS RESTER SUR LA DÉFENSIVE MAIS PASSER À L'OFFENSIVE

Tribune *École Émancipée*

À la veille d'élections nombreuses (congrès du SNES et de la FSU sans oublier la présidentielle et les législatives) prenons un peu de temps pour tirer quelques bilans et tracer quelques perspectives. Mais avant de se livrer à cet exercice (périlleux mais prenons le risque) je pense qu'il est nécessaire de dénoncer l'idée qui consisterait à croire qu'il ne faut plus rien faire jusqu'en avril 2007 et que l'on règlera ses comptes à ce moment là et ce pour au moins deux raisons ; d'une part l'histoire nous montre que les changements sont imposés par la rue et les mobilisations et non par les urnes ; ou comme le dit un proverbe africain « les outils du maître ne serviront jamais à démonter la maison du maître » et d'autre part on ne peut pas dire que Sarkolène et Ségozy nous proposent des projets un tant soit peu proches de ce pour quoi nous nous battons au quotidien.

Depuis cinq ans s'accumulent les attaques contre la fonction publique, les retraités, les chômeurs, les jeunes, les sans-papiers, les immigrés, le code du travail... Face à cette volonté d'imposer une société largement inspirée des modèles anglo-saxons de nombreuses luttes ont eu lieu, certaines victorieuses comme celle du CPE et d'autres luttes locales dans des entreprises privées. D'autres ont été perdues, parfois sans que la lutte ne soit vraiment menée ni même organisée. Les causes sont sans doute multiples mais il n'est pas possible de dédouaner complètement les différentes confédérations syndicales qui ont à plusieurs reprises fait le choix de ne pas proposer de réelles perspectives d'amplifications et de généralisations de mouvements existants (CPE, GDF...), quand elles n'ont pas tout simplement « oublié » d'essayer de lancer les mouvements (EDF, le CNE...).

Cependant, même les luttes victorieuses n'ont pas réussi à inverser la tendance, à provoquer une crise de régime de nature à inverser le rapport de force.

Ces expériences accumulées doivent maintenant nous servir de bases pour réfléchir et inventer la suite. Alors, dès aujourd'hui, organisons la contre-offensive, en réfléchissant et élaborant ensemble—comme a permis de commencer à le faire le congrès d'étude académique de l'année dernière et comme devraient permettre de poursuivre les congrès nationaux du SNES et de la FSU— tant sur le projet que nous défendons que sur l'organisation des luttes.

Voici trois questions, parmi d'autres, qui peuvent notamment être l'objet de nos réflexions.

Sur la question des sans-papiers

Depuis plusieurs mois la question des sans-papiers revient sur le devant de la scène. Elle est souvent mise en avant par des drames liés à la question du logement (incendies d'hôtels, expulsion du squat de Cachan) ou au sort des enfants. La FSU a pris toute sa place dans l'animation et le travail effectué par le Réseau Education Sans Frontière. Il s'agit maintenant de poser les questions de fond et de ne pas se cantonner à une position humaniste. En effet, si le soutien aux enfants, par exemple, fédère assez largement il y a encore trop peu de partenaires qui sortent de la logique « problème de l'immigration ». Sur ce thème aussi soyons offensifs : défendons la régularisation de tous les sans papiers et l'arrêt des politiques néo-impérialistes qui continuent à alimenter la misère dans le sud et sont seules responsables de ces flux migratoires. Traquons aussi les patrons voyous qui exploitent les sans-papiers plutôt que de traquer les enfants à la sortie des écoles.

Sur la question de l'École

S'il est bien évident que le système scolaire est confronté chaque jour à plus de difficultés il faut absolument que nous nous gardions de glisser vers la logique que veut imposer le gouvernement de plusieurs écoles (soi disant en fonction des talents, des compétences..., en réalité en fonction des classes sociales). Réaffirmons le collège unique, refusons la présence des patrons et des flics dans les établissements scolaires. Réfléchissons et élaborons ensemble des outils pour répondre aux défis de la création d'une école émancipatrice. En effet, même s'il est évident que face aux attaques actuelles la défense du décret de 1950 est une bataille à mener, je doute que la mission de l'enseignant définie en 1950 n'ait pour objectif une éducation émancipatrice et tienne compte de la massification de l'enseignement et de la paupérisation de la société intervenue ces 20 dernières années. Une fois ce projet construit, luttons pour l'imposer et obtenir les moyens de le mettre en œuvre. Ne soyons pas seulement à la remorque des prochaines attaques gouvernementales.

Sur la question des luttes

L'outil syndical est indispensable au quotidien et dans la durée et nous travaillons tous à le développer, le rendre plus efficace et démocratique. Cependant, en période de luttes d'autres formes d'organisation apparaissent et même si les rapports ne sont pas toujours simples nous devons analyser les expériences passées et réfléchir à la place que peuvent prendre ces coordinations, AG ou autres formes hétérodoxes.

Toujours dans le cadre des luttes, quand les jeunes en sont acteurs, notre positionnement n'est pas simple. Les craintes sont multiples (être à la remorque, être taxé de manipulations...), cependant ne serait-il pas raisonnable, dans ces moments là, de ne plus considérer les jeunes comme nos élèves mais comme des camarades de lutte ?

Enfin, il est nécessaire de préciser les objectifs de nos luttes. En effet, l'absence de clarté dans nos revendications (on proteste contre la baisse des postes mais combien en demande-t-on ? on dénonce la perte de pouvoir d'achat, mais on se contente de 0,5% d'augmentation ou on réclame 500 • pour tous tout de suite, par exemple ?) rend difficile la mesure des avancées ou des reculs du gouvernement et donc de mettre en débat avec les collègues la nécessité de commencer, de continuer ou d'arrêter une action. Il s'agit simplement de fixer un point de départ, après les revendications peuvent, bien entendu, évoluer et s'étendre en fonction des demandes, du niveau de mobilisation... mais au moins on sait pour quoi on commence et on peut mesurer l'écart avant de décider d'arrêter.

- Sébastien JOLIVET, élu École Émancipée à la CA académique -

PRENONS L'INITIATIVE !

Tribune *Unité et Action*

La méthode est vieille comme le monde qui consiste à diviser pour régner. La période actuelle de fin de mandat et de pré-campagne électorale n'échappe pas à cette règle.

De la chasse aux profs ,....

Le ministre de l'Éducation est l'un des plus zélés en la matière ; inlassablement, il alimente des média peu soucieux d'analyses avec la même antienne : si le système ne s'améliore pas, c'est en raison du corporatisme de ceux qui s'accrochent à leurs privilèges, "comme des moules à leur rocher". Par exemple, à coups d'idées simplistes comme dans sa dénonciation de la méthode globale de lecture, sa communication autour de la réécriture des décrets de 50 stigmatise les « 28 000 enseignants sans élèves », omettant de préciser qu'il vise ainsi les 200 000 collègues qui réglementairement bénéficient d'une décharge au titre de sujétions spéciales. La même méthode avait déjà servi pour justifier l'opération « Ambition réussite » : il fallait concentrer les moyens sur les établissements qui en avaient réellement besoin, ce qui insinuait que les 2/3 des collèges ZEP usurpaient leur labellisation. Haro sur ces privilégiés !.

...aux fonctionnaires et assimilés

Robien n'est pas le seul adepte de la méthode du bouc émissaire : tous les ministres et leurs porte-couteaux se livrent à une concurrence effrénée en la matière. Avec un aplomb mâtiné d'opportunisme et de cynisme, le ministre de l'Intérieur s'empare de l'agression contre deux CRS pour justifier l'amplification de sa politique régressive et instruire le procès public de la justice des mineurs, taxée de laxisme pour la circonstance.

De même, la suppression des 15 000 postes de fonctionnaires et la stigmatisation des régimes spéciaux de retraite procèdent de la même démagogie populiste : on désigne à la vindicte de l'opinion, au nom d'une pseudo équité, des catégories que les politiques conduites font apparaître comme privilégiées au regard de la dégradation des conditions de tous.

... à celle des immigrés et des jeunes

Avec des relents tout aussi nauséabonds, la chasse médiatique aux immigrés se poursuit : d'expulsions en expulsions, on stigmatise une population que le patronat, pourtant si vertueux dans ses séminaires, utilise sans vergogne, pourvue ou non de papiers, mais qui a « vocation à être reconduite dans son pays ». C'est d'ailleurs la seule vocation qu'on

reconnaisse à ces parias et à leurs enfants ! Cynique détournement des mots : certains ont vocation à l'expulsion, comme d'autres, sous le stylet d'Aristote, étaient esclaves par nature.

L'arbre qui cache la forêt

Ne nous laissons pas piéger par ce discours systématique de stigmatisation : tous les ténors de la droite, malgré les nuances, poursuivent le même objectif : casser les solidarités et les résistances pour installer partout le dieu-marché et privatiser ce qui reste des services publics, au profit de leur clientèle.

Attendre la présidentielle ?

Si la riposte tarde à venir, c'est aussi que nos collègues comme nos concitoyens attendent de pouvoir utiliser leur bulletin de vote pour sanctionner la droite. Mais choisir la gauche par défaut sera-t-il suffisant pour initier des politiques ambitieuses ? On peut en douter quand une certaine gauche caresse l'opinion dans le sens du poil et, pour réponse aux questions de fonds qui taraudent la société, ne propose que des camps militaires pour jeunes, l'abandon de la sectorisation et toute une série de mesures marquées du sceau d'un parti de gouvernement « responsable ».

S'inviter dans le débat politique

Notre responsabilité de syndicalistes est de résister d'abord à la politique de division que le gouvernement conduit dans notre secteur : refusons le rôle de boucs-émissaires et dénonçons les démagogues qui voudraient nous faire passer pour des privilégiés. Reprenons le débat avec nos collègues pour montrer la cohérence et la perversité de la politique conduite et réaffirmons que nous voulons une école formatrice et libératrice.

Et parce que nous ne perdons pas de vue que l'école que nous voulons est en cohérence avec le projet global de société, nous devons reposer la question des choix : nous ne nous contenterons pas du moindre mal, nous avons des exigences en matière éducative, économique et sociale.

C'est pourquoi, nous ne nous satisferons pas de partager les fruits de la croissance (ce qui revient à dire ne rien avoir la plupart du temps !). Nous voulons une autre répartition des richesses, c'est-à-dire moins de rémunération pour le capital afin de financer les salaires, la protection sociale et les services publics. Portons ces exigences dans le débat politique !

- Jean-Louis MOLLARD -

Rappel :

STAGE ACADÉMIQUE PLC2 / CPE2, ouvert à tous les stagiaires IUFM

les mardi 14 et mercredi 15 novembre à de la Bourse du Travail de GRENOBLE.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Section académique ou voir le site académique du SNES

RETRAITES, SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT

L'appauvrissement des retraités

Les réformes Balladur en 1993 et Fillon en 2003 n'ont pas apporté de réponse à la question du financement des retraites. Ce n'était pas la volonté gouvernementale réelle et les organisations syndicales qui n'avaient pas avalisé ces régressions l'avaient dit. L'objectif était de diminuer le montant des retraites, de fragiliser encore plus le système de retraites par répartition, système solidaire, et d'inciter les salariés à se tourner vers l'épargne individuelle et autres placements financiers (il faut doper le CAC 40 !). Les politiques de bas salaires, l'indexation des pensions sur les prix sur la base d'un indice INSEE qui sous-estime gravement l'augmentation de certaines dépenses fondamentales (santé, logement, énergies,...) produisent leurs effets destructeurs : l'appauvrissement des retraités est constaté par le rapport, daté du 12 avril, de l'*Observatoire de l'endettement des ménages* qui fait état de la montée de la part des 65 ans et plus parmi les ménages contraints au recours à l'emprunt et à l'endettement pour pallier les insuffisances de leur budget ordinaire, pour régler les dépenses de consommation vitale (santé, vie courante, logement...).

Poursuivre et achever la démolition en s'attaquant aux régimes spéciaux

Aujourd'hui, l'objectif de nos gouvernants est d'aller jusqu'au bout dans la démolition de la protection sociale solidaire. Fillon et ses comparses nous font un petit numéro médiatisé dont l'objectif est clair : jouer la division entre les salariés en s'attaquant aux « régimes spéciaux » à travers un discours dégoulinant de démagogie, sur les thèmes des « privilèges », de l'« équité », en vue d'un alignement par le bas. La méthode est cousue de fil blanc : on dégrade la situation du privé puis, au nom de l'équité, on dégrade la situation dans la Fonction publique, puis au nom de l'équité, on dégrade la situation dans les entreprises publiques, puis... Nous sommes confrontés à une entreprise de démolition progressive, systématique, coordonnée, orchestrée... qui vise à faire disparaître le droit à la retraite à un âge donné, avec un taux de remplacement garanti, pour le remplacer par une retraite individuelle, que chacun devrait financer en « cotisant » pour soi. Dans le concert de la droite, du Medef et de Bernard Kouchner réunis, rien n'est dit sur les véritables privilégiés de la fortune, les profits monstrueux des entreprises du CAC 40, les dettes de l'État et des entreprises envers les organismes payeurs, rien sur les exonérations de cotisations

sociales qui servent à alimenter les faramineuses rémunérations des grands patrons et la spéculation financière mondialisée... rien sur le nœud du problème : le financement des retraites et de la protection sociale n'a de solution que dans une autre répartition, au bénéfice des salaires, des richesses produites par les salariés ; il n'y a pas d'alternative au prélèvement sur les profits.

Ne pas laisser faire

L'offensive contre les régimes spéciaux vise, en réalité, à l'horizon 2008, l'ensemble des régimes de retraites. Dès maintenant, les salariés du privé, de la Fonction publique, des entreprises publiques doivent relancer la mobilisation dans l'unité pour la défense et l'amélioration de leurs systèmes de protection sociale solidaire. Ils doivent se préparer à riposter **tous ensemble** si le gouvernement, quel qu'il soit, faisant mine de rétablir l'« équité », engage une nouvelle étape de régression pour tous.

Salaires en berne

Les retraites sont calculées à partir du salaire d'actif et, bien sûr, des bas salaires donnent de petites retraites. Il ne faut pas perdre de vue que la baisse du pouvoir d'achat des retraites passe d'abord (au moment de leur calcul) par la baisse du pouvoir d'achat des salaires d'activité. C'est comme cela que le montant des retraites des fonctionnaires baisse, à indice de départ et taux de remplacement égaux, depuis la réforme Fillon entrée en application au 1^{er} janvier 2004 : en effet, les retraites sont indexées sur les prix alors que les salaires des actifs prennent chaque année un retard important sur l'évolution du coût de la vie.

Cette baisse du pouvoir d'achat des actifs, l'écrasement de la carrière sont abondamment analysés dans les *US* de rentrée auxquels il faut se reporter. La question du pouvoir d'achat est posée dans la presse syndicale, et même dans les médias, comme une question cruciale de cette rentrée. Elle était posée dans la plateforme de l'appel à la grève du 28 septembre. Mais elle ne sera posée avec force que lorsque les personnels, les salariés s'en saisiront et construiront les mobilisations nécessaires avec ceux qui veulent se défendre et agir. N'oublions pas qu'**un salaire est un rapport de force et si le salarié ne s'occupe pas de son salaire, l'employeur, lui, s'en occupe** comme le montre, dans la Fonction publique par exemple, la dégradation sans précédent de la valeur du point d'indice depuis bientôt 25 ans.

Un recul du gouvernement pour les parents de trois enfants

Suite à l'intervention de la FSU et d'autres organisations syndicales, le ministère de la Fonction publique a annulé une circulaire de mai qui prétendait fixer à 2005 la date d'ouverture des droits à retraite immédiate pour les parents de trois enfants qui avaient acquis ce droit avant cette date, et en particulier avant 2004, ce qui leur évitait certaines conséquences néfastes de la réforme. L'année d'ouverture des droits reste donc bien celle des 15 années de services effectifs. Voir, à ce sujet, les derniers numéros de l'*US* et de *POUR*.

Rappel :

Le SNES, le SNEP, et le SNUEP organisent un **STAGE ACADÉMIQUE T.Z.R.** le mardi 21 novembre de 9h 30 à 17h à de la Bourse du Travail de GRENOBLE.

Inscrivez-vous très rapidement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la section académique ou voir le site académique du SNES

- LA RIPOSTE -

Le projet de décret sur les services constitue une nouvelle agression, de grande ampleur, contre le service public d'Éducation et ses personnels. Le bureau académique appelle l'ensemble des collègues à organiser la riposte. Quelques pistes (non exhaustives) d'actions à débattre collectivement, en AG de S1 et / ou en AG de tous les personnels...

1. **Prendre connaissance** du projet (dernier US Mag, dernier US et supplément "temps de travail" et site national du SNES)
2. **Évaluer**, à partir des effectifs et structures de cette année, les conséquences à la rentrée 2007, en classes ou groupes supplémentaires, en pertes d'indemnité au titre des heures supplémentaires, en suppressions de postes et mesures de carte scolaire prévisibles.
3. **Organiser** une « semaine vérité » sur le temps et la charge de travail des enseignants du Second degré. Sur une semaine donnée, un certain nombre de volontaires de différentes disciplines notent scrupuleusement toute leurs activités professionnelles : cours et TP ou TD (avec effectif des groupes), mais aussi préparations (à domicile ou sur place), recherches et formation personnelles, corrections, réunions diverses, rencontre de parents, etc. Une deuxième semaine peut servir à lisser les résultats.
4. **Refuser** le piège tendu par l'administration qui va chercher à nous diviser et nous opposer selon les statuts, les disciplines, les types d'établissements : nous n'en mourrons pas tous mais serons tous frappés.
5. **Saisir l'opinion** (délégués des parents d'élèves et des collectivités territoriales au CA ; correspondant local du DL ; radio ou télévision locale ; parlementaire de la circonscription) des conséquences du projet pour la rentrée prochaine ; faire le lien avec la réalité du temps et de la charge de travail (enquête locale mais aussi argumentaire de l'éditorial de ce bulletin)
6. **Transmettre** à la section départementale (S2) du SNES l'état des discussions dans l'établissement et le résultat des différentes enquêtes (conséquences sur les services et les postes ; semaine type de travail).
7. **Imaginer et proposer** de nouvelles formes d'actions et les suites à donner à ces premières initiatives.

Ne pas hésiter à faire appel aux militants de votre section départementale ou de la section académique pour animer les AG programmées.

- Le bureau académique -

Remplacements Robien : c'est toujours **non !**

« Bien comprendre l'enjeu du remplacement des absences de courte durée »... ? Tel est le titre de la dernière page de la revue adressée par le ministère à l'ensemble des collègues ; le budget salaire est en panne, mais visiblement, tout est au mieux pour le budget com. !

Notre ministre nous prendrait-il pour des malcompreneurs ? C'est précisément parce que tous, nous avons parfaitement, et d'emblée, compris toute la logique qui sous-tendait cette mesure que très, très massivement, nous avons dit **non**. Notre ministre aurait-il besoin, pour utiliser les techniques à la mode, que nous lui réexpliquions ?

Tout d'abord, quelques torts à redresser : « un dispositif plus souple », pouvons-nous lire et, en effet, plus loin : « cette mesure permet de faire appel aux professeurs disponibles » ; de qui se moque-t-on ? Notre ministre croirait-il que lorsque nous ne sommes pas face aux élèves, nous sommes en situation de congé ? Ignore-t-il à ce point la réalité du métier qui consiste à préparer des cours, à corriger des copies, à travailler avec des collègues, à participer à des réunions multiples et variées ? Quel mépris pour nos métiers, quel cynisme envers nos élèves et leur famille qui consiste à leur proposer un temps qui est déjà occupé ; la mode est au surbooking, mais tout de même ! Pourquoi, si notre ministre est tellement attaché au service rendu aux élèves, s'obstine-t-il à recruter si peu de professeurs ? encore cette année, un départ à la retraite sur deux ne sera pas remplacé ; pourquoi ne porte-t-il pas, comme nous le réclamons depuis des années, le volume des

TZR à 8% de l'effectif en place ? Ce serait pourtant là le seul moyen sérieux d'envisager le remplacement.

Le paragraphe sur la rémunération est à lui seul un petit bijou : « taux horaire plus élevé », mais plus élevé que quoi ? L'honnêteté voudrait qu'il rappelât ici que les heures supplémentaires sont moins payées que les heures de service, et que si ces cinq heures-là sont un peu plus payées que les HSA, elles ne dépassent cependant pas le taux du 6^{ème} échelon, ce qui demeure, comme pour les simples HSA, une véritable escroquerie. Cette disposition trouve bien sûr sa logique dans la politique salariale actuelle, qui consiste à maintenir un blocage des salaires - avec un début de carrière à 1,25 SMIC - ce qui peut rendre nécessaire la prise en charge d'heures de remplacement, à défaut de la rendre attractive.

« Chacun fait des efforts », quelle conclusion audacieuse... En effet, depuis 2003, l'Éducation Nationale a perdu 27000 postes et s'apprête à en perdre encore avec la refonte du décret de mai 1950 et la suppression massive des décharges statutaires, sans parler de la majoration d'une heure pour 8 heures avec des effectifs de 20 et moins, y compris en groupes.

Cette revue renvoie au site ministériel pour « plus d'information ». Belle information en vérité, mais n'y a-t-il pas de forts relents de propagande ?

- Corinne BAFFERT -

Note de vie scolaire : une mauvaise solution à un vrai problème

La note de vie scolaire selon le ministre

La loi Fillon a institué une note trimestrielle de vie scolaire dont la moyenne annuelle de la classe de troisième est prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, avec un coefficient 1. Le ministre Robien a ensuite généralisé cette note à toutes les classes du collège.

Ses objectifs affichés: Elle s'inscrit dans la démarche éducative de "l'apprentissage de la civilité et l'adoption de comportements civiques et responsables". "Elle contribue, en donnant des repères aux élèves, à faire le lien entre la scolarité, la vie scolaire et la vie sociale. Elle est destinée à valoriser les attitudes positives vis-à-vis de l'École et vis-à-vis d'autrui. Comme toutes les notations qui sanctionnent un apprentissage, elle évalue aussi les progrès réalisés par l'élève tout au long de l'année scolaire."

Les critères d'évaluation (note sur 20) :

- ▶ "L'assiduité de l'élève" notée sur 10 : "il s'agit de la participation de l'élève à tous les enseignements prévus à son emploi du temps, sous réserve des absences dûment justifiées". "Un élève assidu obtient le nombre maximum de points attachés à ce domaine. Il s'agit en effet de valoriser le respect du devoir d'assiduité. La ponctualité de l'élève pourra également être prise en compte."
- ▶ Le "respect des dispositions du règlement intérieur" notée sur 10 : "Un élève qui respecte le règlement intérieur de l'établissement obtient la note maximum prévue pour ce domaine."
- ▶ La "participation à la vie de l'établissement et aux activités organisées ou reconnues par l'établissement." : "Il s'agit, par une démarche de valorisation de l'engagement des élèves, d'encourager leur esprit de solidarité, leur civisme et de développer leur autonomie. Cependant, une absence d'engagement ne doit pas pénaliser un élève. C'est pourquoi cette évaluation ne peut être

que positive [...] par l'attribution de points supplémentaires."

Une liste indicative est donnée pour "l'élaboration de la note

⊙ Au titre de la participation à la vie de l'établissement

- ▶ exercice de fonctions de délégué, en qualité de titulaire ou de suppléant, dans une ou plusieurs instances de l'établissement

⊙ Au titre des activités organisées par l'établissement

- ▶ participation active aux activités du foyer socio-éducatif, de l'association sportive ou de toute autre association ayant son siège dans l'établissement
- ▶ implication dans des actions "Santé, prévention"
- ▶ participation active à des actions éducatives à la Sécurité routière
- ▶ tutorat envers de plus jeunes élèves

⊙ Au titre des activités reconnues par l'établissement

- ▶ action envers les personnes âgées ou handicapées
- ▶ action contre les discriminations
- ▶ participation à une action de solidarité internationale
- ▶ action en faveur du développement durable...

"L'obtention de l'attestation scolaire de Sécurité routière de premier ou de second niveau et l'obtention de l'attestation de Formation aux Premiers secours peuvent également être prises en compte".

Son élaboration : elle est attribuée chaque trimestre "par le chef d'établissement sur proposition du professeur principal de la classe et après avis du conseiller principal d'éducation" de la façon suivante : "Le chef d'établissement, après avoir recueilli, d'une part, les propositions du professeur principal qui a préalablement consulté les membres de l'équipe pédagogique de la classe et, d'autre part, l'avis du conseiller principal d'éducation, fixe la note de vie scolaire de chaque élève et la communique au conseil de classe." Elle est portée sur le bulletin trimestriel.

Le problème de fond de cette note :

l'évaluation du comportement.

Cette note a été présentée dans les médias comme un moyen de répondre aux problèmes d'incivilité dans les collèges. Les problèmes d'absentéisme, d'indiscipline et d'incivilité sont bien réels. Les équipes cherchent au quotidien à mettre en œuvre des mesures éducatives adaptées. Des punitions scolaires et sanctions disciplinaires existent en cas de manquement au règlement intérieur. Mais si tout cela ne suffit pas toujours, il n'existe pas de solution magique : qui peut croire qu'une (mauvaise) note de conduite calmerait les élèves indisciplinés ou aurait des effets miraculeux sur des élèves qui font déjà l'objet de mesures disciplinaires?

Nous ne le croyons pas car cette note sera, pour la plupart de ces élèves visés, une mauvaise note de plus. Cette note ne résoudra donc pas les problèmes auxquels nous devons tous faire face dans l'exercice quotidien de notre métier.

De plus elle est contradictoire avec toutes les consignes ministérielles précédentes interdisant la notation du comportement des élèves : ces consignes qui s'inscrivent dans une démarche éducative progressiste, n'ont pas été abolies par le Ministère.

Par cette note, pour la première fois, un diplôme national ne tiendra pas compte seulement des connaissances acquises, mais aussi du comportement. Ceci constitue une régression en matière de pratique éducative.

Cette note s'apparente donc plus à un retour à des mesures d'une autre époque - "zéro de conduite", où l'enseignement était bien différent d'aujourd'hui - ou à une annonce démagogique à caractère politique.

Les autres problèmes :

Le premier problème de cette note, devant compter en 3^{ème} pour le Brevet national des collèges, est la grande hétérogénéité qui existera d'un établissement à l'autre du fait de ses critères très subjectifs et du flou des consignes ministérielles. Elle remet donc en question la valeur même du diplôme national du Brevet.

Ce problème d'hétérogénéité pourrait être accentué par la façon dont cette note est élaborée. En effet, est-il vraiment judicieux que le notateur (le chef d'établissement) soit évalué lui-même sur les résultats du Brevet de son collègue... sur lesquels cette note agit justement ? Certains ne risquent-ils

suite page ci-contre ➔

DES MENTIONS COMPLÉMENTAIRES... ...À LA BIVALENCE

Lors de la session 2006, le ministère, sans aucune concertation, a offert la possibilité aux candidats des CAPES de Langues vivantes, Lettres modernes, Histoire-Géographie, Physique-Chimie, S.V.T et des CAPEPS de passer une épreuve du CAPES de Lettres, L.V. ou math pour obtenir ainsi le label « CAPES avec mention complémentaire ».

Nous avons dit notre opposition à ce dispositif, alors marginal, mais appelé à s'étendre et à instaurer la bivalence des professeurs certifiés.

La session a été décevante pour le ministère décidé à avancer à marche forcée sur ce dossier. Effectivement, 33 reçus au niveau national, c'est fort peu ! Mais qu'à cela ne tienne ! Il persiste et signe.

Pour la prochaine session des CAPES 2007, il élargit à d'autres disciplines la palette des mentions complémentaires, qui ne s'obtiendraient plus sur une épreuve du CAPES correspondant à la discipline complémentaire, mais sur une épreuve du CAPLP2, concours déjà bivalent.

Et de faire la promotion du dispositif pour attirer le chaland : il fait miroiter au professeur avec mention complémentaire une bonification substantielle pour sa première affectation et, en cas de complément de service, une prime que n'auront pas les autres enseignants, non labellisés, appelés à compléter leur service dans une discipline différente de leur spécialité.

Et de vanter les mérites de la bivalence, largement introduite dans le projet de décret 2006 et déclinée sur le site du rectorat de Grenoble sous le titre « devenir professeur bivalent, conjuguer l'enseignement de deux disciplines en obtenant une mention complémentaire »... soit par concours, soit par la

validation des acquis de l'expérience. Avis ! La bivalence serait « intéressante pour les professeurs et pour l'institution car elle permet entre autres des affectations plus faciles au sein des collèges et des emplois du temps plus souples pour s'adapter à l'évolution de la carte des formations..., une concertation plus facile entre professeurs..., un remplacement entre professeurs plus aisé ». CQFD !

C'est une vision strictement gestionnaire qui l'emporte au détriment de la notion de disciplines. La bivalence, les remplacements à l'interne, le projet de décret applicables dès la prochaine rentrée, le conseil pédagogique sont autant d'angles d'attaque pour redéfinir nos métiers, nos missions et nos statuts.

Tout cela dans un passage en force, sans consulter les représentants des personnels, les universités chargées de la formation initiale des enseignants et des préparations aux concours, les IUFM chargés de la formation professionnelle. Tout cela avant même la publication de la circulaire sur le prochain mouvement, avant la réforme imminente des IUFM et leur intégration à l'université...

Il est plus que temps de nous faire entendre. Les congrès du SNES et de la FSU doivent être l'occasion de redire que nous voulons un enseignant avec une formation de haut niveau, concepteur de son métier et passeur d'une culture qui ne se réduise pas à un socle minimum, que nous ne voulons pas d'une école où, après avoir cassé les blocs horaires et les postes, on gère à l'heure près en alourdissant les services, en renonçant à l'ambition de qualité et à l'investissement éducatif.

- Marie-Odile BOUCRIS -

⇒ suite

pas d'avoir le tentation d'attribuer des notes élevées dans le but de faire augmenter le pourcentage de réussite de leur établissement ?

Au sein même d'un établissement, cette note risque d'engendrer des tensions supplémentaires. Les personnels risquent de devoir se justifier en permanence auprès des élèves sur les pourquoi de leur note. Justifications qui seront souvent difficiles à donner du fait de la grande subjectivité des critères d'évaluation, mais aussi des avis nombreux et parfois divergents des différentes personnes contribuant à son élaboration. En effet, il sera sans doute difficile pour les équipes de se mettre d'accord sur la note à proposer pour un élève, tant celui-ci peut se comporter différemment d'un cours à l'autre.

De plus, cette note figurant sur le bulletin fera double emploi avec les appréciations des professeurs (beaucoup plus précises et constructives) et l'affichage des absences justifiées ou non.

Certains critères proposés permettant l'octroi de points supplémentaires semblent eux-mêmes injustes. En effet, comment justifier la bonification attribuée à un élève élu délégué (celui qui se serait présenté mais n'aurait pas recueilli assez de suffrage n'en aurait pas) ou à celui qui aurait eu la chance de pouvoir accéder à une des rares formations de Premiers secours...

Enfin, les attentes entre les différents personnels qui participeraient à l'élaboration de cette note semblent très variées et parfois antagonistes. Que de points de vue différents entre ceux qui souhaitent que cette note servent à « punir » les élèves perturbateurs dans le vain espoir de les calmer, ceux qui la perçoivent comme un moyen de valorisation des élèves impliqués dans un club ou en tant que délégué, ceux qui y verrait un moyen d'améliorer « leurs » résultats au Brevet...

De par le nombre de personnes impliquées et la subjectivité des critères, l'élaboration même de cette note semble donc s'apparenter à une « usine à gaz » qui ne permettra pas de résoudre les problèmes réels auxquels nous sommes confrontés au quotidien.

Encore une fois, nous appelons l'ensemble des collègues à dire **non**, parce qu'il n'y a rien à gagner à mettre en place des pratiques régressives dans notre métier.

Répondons aux principaux qui nous consulteront, que les avis qu'ils réclament sont consultables dans les appréciations et les absences portées sur les bulletins que nous avons toujours à cœur de remplir scrupuleusement.

- Cyril BOREL -

METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ : LE C.D.I. N'APPORTE AUCUNE RÉPONSE...

Beaucoup de non-titulaires, qu'ils soient MA, contractuels ou vacataires, ont entendu parler du CDI, et ils s'accrochent soudain à ce maigre espoir qui se profile et qui, à leurs yeux, ressemble à une vague titularisation. Mais, nous sommes désolés de leur dire que ce CDI n'a rien à voir avec ce qu'ils espèrent, car la garantie d'emploi qu'apporte le CDI n'a rien à voir avec celle dont bénéficient les fonctionnaires. L'administration « *garde toujours le choix, en fonction des besoins, de recruter des agents non titulaires.* » Par ailleurs, s'il s'agissait d'une véritable garantie d'emploi qui permette à ces collègues de voir l'avenir plus sereinement, on pourrait alors se demander pourquoi le Ministère continue de programmer une baisse des recrutements en diminuant les postes aux concours, seul moyen pour tous les collègues précaires d'avoir une garantie d'emploi en tant que titulaires : pourquoi devraient-ils se contenter d'un CDI si le souci de ce gouvernement était de lutter contre la précarité ?

La loi du 26 juillet 2005 créant le CDI dans la Fonction Publique a été justifiée par la transposition d'une directive européenne de lutte contre la précarité, mais il n'en est rien : elle laisse tout au contraire une large place au développement de celle-ci.

Faisons le point

1. Doivent être convertis en CDI tous les contrats des personnels (contractuels, MA garantis d'emploi) dès lors qu'ils ont eu 50 ans au 1^{er} juin 2004 (ou les auront à la fin de leur contrat) et 6 années de services effectifs dans les 8 dernières années, à la condition qu'ils aient été en contrat ou en congé à la date de publication de la loi ;
2. Le renouvellement des contrats des agents non-titulaires de moins de 50 ans qui atteignent 6 ans d'ancienneté consécutifs et qui étaient en poste au moment de la publication de la loi doit se faire également en CDI : c'est donc le cas des collègues qui sont sur des missions pérennes : MA garantis d'emploi, contractuels de la MGI et un certain nombre de contractuels enseignant en LP.

Peu de contractuels enseignant en lycée / collège seront concernés, car ceux ayant acquis l'ancienneté suffisante sans interruption de contrat sont rares.

3. Ce texte n'abroge nullement la vacation qui est maintenue comme un mode de gestion du remplacement.
4. Pour tous ceux dont la durée cumulée est inférieure à 6 ans, les contrats seront renouvelés par CDD dans la limite de 3 ans maximum avec possibilité (et non obligation) d'UN renouvellement (6 ans maximum, mais aucune durée minimale !)

Rémunération

Les MA garderont leurs grilles et leur rémunération, le changement étant sans effet sur les indices de traitement. Le passage en CDI pour les contractuels ne conduira pas à figer la rémunération : il sera toujours possible de proposer une évolution du traitement.

Quotité

Elle ne sera pas figée, et il sera toujours possible de proposer un avenant au contrat selon l'évolution des missions.

Même si le SNES n'est pas en accord avec la mise en place du CDI qui va exclure de trop nombreux collègues précaires du système (soit du fait du chômage subi entre deux contrats, soit à cause de la réduction de leur temps de travail sur certaines périodes...), il est cependant intervenu de nombreuses fois au niveau national et il a obtenu du Ministère des interprétations souvent favorables aux collègues. De la même façon, nous suivons la question de très près au niveau académique et nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès lors que le rectorat nous aura fait part de la mise en place de la loi dans notre académie.

Pour autant, nous continuons de réclamer un véritable plan de sauvetage de milliers de précaires, et une ouverture des postes aux concours pour qu'enfin il soit mis un terme à la précarité.

- Sylvie MALEK -

- La situation des non-titulaires dans l'académie -

Les non-titulaires sont de moins en moins nombreux : pour cette rentrée 2006, seulement 160 MA garantis d'emploi + 376 contractuels (dont 199 en LP) sont affectés à l'année sur notre académie. À ce chiffre, il faudrait rajouter les contractuels en remplacement, qui sont en nombre réduit, puisque la plupart des remplacements sont assurés sous forme de vacations.

Mais devons-nous pour autant nous réjouir, nous qui réclamons depuis plusieurs années que l'on mette fin à la précarité ? Bien au contraire ... Car non seulement la précarité s'est installée et s'est développée, mais elle s'est sérieusement aggravée. Et surtout, nous ne pouvons pas faire autre chose que ce triste constat : beaucoup d'anciens non-titulaires ne sont plus enseignants aujourd'hui. Certains ont eu la chance, il est vrai, de réussir les concours de recrutement et sont titulaires aujourd'hui, mais beaucoup sont au chômage, voire en fin de droits et sont donc sortis du système.

Les personnels précaires sont en effet les premières victimes d'une politique gouvernementale qui consiste à réduire

les besoins dans les établissements pour pouvoir mieux réduire le nombre de fonctionnaires. Ils subissent de plein fouet les restrictions budgétaires, notamment par la diminution des postes aux concours qui sont leur seul moyen d'être un jour titularisés ; pourtant, ils ne se mobilisent pas. N'en soyons pas étonnés car, aujourd'hui, le souci du non-titulaire c'est avant tout une question de survie : que faire pour ne pas se faire oublier des services ? Que faire pour être sûr d'avoir un salaire, même minime, à la fin du mois ? On est bien loin du temps où les non-titulaires tentaient d'améliorer leur sort au quotidien (gestion paritaire, barèmes d'affectation, ...).

Continuons cependant, dans les établissements où ils existent, d'aller à leur rencontre afin de les informer de leurs droits (ils en ont encore un peu !) et n'hésitez pas à tenir informée la section académique de toute situation qui vous paraîtrait inacceptable.

- Sylvie MALEK -

Permanences : lundi, mardi et jeudi après-midi

Échanges, voyages et... gratuité ne font plus bon ménage !

Dans un contexte d'économies budgétaires généralisées, certains chefs d'établissement zélés emboîtent le pas de nos gouvernants et viennent grossir les misères – déjà nombreuses - faites aux enseignants.

En témoigne l'affaire de la gratuité des sorties scolaires.

En effet, un nombre croissant de chefs d'établissement demandent purement et simplement aux enseignants accompagnateurs de sorties scolaires de mettre la main au porte-monnaie et de payer leur participation à ces sorties. Ils se basent sur un certain nombre d'observations faites par les Chambres régionales des Comptes qui rappellent que le coût du voyage des accompagnateurs ne doit pas être supporté par les familles des élèves.

Soit !

Mais là où le bât blesse, c'est lorsque l'on considère les moyens proposés par les chefs d'établissement pour dédommager financièrement les enseignants qui ont payé leur voyage !

Car non seulement il est inacceptable, voire humiliant, de demander à ces mêmes personnels de participer au coût d'un voyage sur lequel ils ont travaillé de nombreuses heures – le plus souvent bénévolement - afin de l'organiser et de le préparer avec les élèves, mais de surcroît, les solutions proposées pour le remboursement sont tout aussi inacceptables... par exemple les HSE.

Rappelons que les HSE servent à rétribuer un travail ponctuel effectué auprès des élèves ou de l'établissement et ne constituent en aucun cas un moyen de rembourser... un billet de train ou d'avion. De plus les HSE sont imposables, cela revient donc à imposer un billet d'avion ou de train !

Le principe de gratuité des voyages pour les accompagnateurs, qu'ils soient enseignants ou bénévoles, vient d'être rappelé par la Direction générale de l'Enseignement scolaire – publication de mars 2006 - **et ne doit en aucun cas être remis en cause.**

(<http://eduscol.education.fr/D0176/seconddegre.htm>)

Le financement des voyages pour les accompagnateurs doit être recherché parmi les modalités suivantes :

- ▶ les aides attribuées par les **collectivités territoriales** (communes, conseils généraux, conseils régionaux) ;
- ▶ **le foyer socio-éducatif (FSE)** ou d'autres associations type loi 1901 ;
- ▶ **les subventions d'entreprises privées** : celles-ci peuvent être autorisées à subventionner un voyage dans la mesure où cette subvention n'est pas assortie d'une obligation publicitaire ;
- ▶ **les ressources propres à l'établissement** : rien ne s'oppose à ce qu'un établissement finance, sur son propre budget et, en particulier sur le fonds de réserve, avec l'accord du conseil d'administration, tout ou partie des dépenses engendrées par un voyage scolaire.

Si, en tant qu'accompagnateur, votre chef d'établissement vous somme de payer votre participation à une sortie scolaire, **dites NON** et **EXIGEZ** que le financement soit recherché parmi les modalités énumérées ci-dessus.

Face au n'importe quoi, exigeons la transparence dans la gestion financière des sorties scolaires et refusons toute atteinte supplémentaire à notre dignité d'enseignant.

N'hésitez pas à contacter le S3 en cas de difficultés.

- Corinne JACQUELIN -

Quelques chiffres pour bien comprendre ce qui se joue autour de nos décharges statutaires.

Il y a 2 façons de diminuer le nombre d'enseignants nécessaires :

- Augmenter leur temps de travail
- Diminuer le volume d'enseignements dispensés aux élèves

On peut bien-sûr combiner les 2 techniques.

Depuis 2003, le Second degré a perdu 27000 postes, dont 6500 en 2006 et 5500 annoncés pour 2007.

Quelques repères :

- Récupérer 1h en collège représente 10000 postes
- Récupérer 1h en lycée en représente 6000
- Récupérer les 1^{ères} chaires, entre 3200 et 3700

Par ailleurs, les études faites par la DEP (organe du ministère qu'on ne peut soupçonner de complaisance), montrent qu'il faudrait, en tenant compte de la « baisse démographique » et des effets de la loi sur les retraites, recruter 17300 postes en moyenne par an, c'est à dire mettre 18000 postes aux concours par an ; il y en a eu

10000 en 2006 et on en annonce 10000 pour 2007. Manifestement, le compte n'y est pas.

Pourquoi la suppression des décharges (1^{ères} chaires, heures de cabinet, de vaisselle, de labo, pondérations STS...) est-elle une piste particulièrement rentable ?

- Tous les collègues devront travailler une heure de plus s'ils veulent conserver le même salaire : perte de l'HSA si la 1^{ère} chaire est en heure sup., donc perte de salaire ; nécessité de travailler 1 heure de plus pour avoir son temps complet si elle est en décharge ;
- Augmentation du nombre de classes et d'élèves par professeur
- Suppression massive de postes dans les établissements : perte du volume horaire équivalent aux 1^{ères} chaires et diminution du besoin en professeurs puisque chacun devra alourdir son service.

Un moyen redoutablement efficace pour dégonfler la masse salariale et réduire le nombre de fonctionnaires.

- Corinne BAFFERT -

Conseil pédagogique : la caporalisation, c'est non !

Si l'on regarde de près l'ensemble des réformes proposées cette rentrée, il est visible que dans l'esprit du ministre, ce qui fait leur cohérence, ce n'est pas l'amélioration de l'École, mais bien plutôt la mise au pas des enseignants : depuis la question de la lecture, où il faut employer « la bonne pratique » (*on va jusqu'à répudier les « mal-pensants »*), en passant par la répression de la grève administrative des directeurs d'écoles (*menace de retrait d'un mois de salaire pour service non fait*), ou encore la volonté d'imposer les remplacements de Robien (*cf. la dernière US*), le ton est donné !

Dans ce cadre étroit, pour ne pas dire borné, le Conseil pédagogique ne dépare pas : il s'agit de mettre en place un échelon intermédiaire, qui fera le « sale boulot », imposition des remplacements de Robien notamment, et que l'on pourra appâter avec des promesses de points pour la hors-classe, voire des débris de décharges pour les plus méritants dans le décret nouvelle mouture de mai 1950. Il se trouvera quelquefois des volontaires, il y a en toujours, mais organisons cependant le refus collectif de ce « machin », en refusant de participer, (*lettre collective de refus à remettre aux chefs d'établissement et double à envoyer au S3*), en boycottant les réunions, ou en y faisant des interventions collectives (*lecture de motions et départ*)... De cette façon, si certains chefs d'établissement cherchaient à imposer une participation à des collègues, ils en seraient pour leurs frais.

Ne nous laissons pas manipuler, c'est contraire au sens-même de notre métier et de nos missions.

- Corinne BAFFERT -

À vos agendas...

Mise en place de la réforme Fillon revue Robien, refonte des décrets de mai 1950, avec à la clé baisse supplémentaire de notre pouvoir d'achat et/ou nouvel alourdissement de notre charge de travail, décidément, les mauvais coups pleuvent dru !

Pour autant, nous ne sommes pas décidés à laisser mettre en pièce l'École et nous poursuivons notre travail de réflexion, de proposition, de construction.

Ce sera d'abord un **stage sur le remplacement, le mardi 21 novembre** : enfin, nous avons obtenu le respect de l'établissement de rattachement administratif, et son corollaire, le défraiement des collègues qui remplacent à l'année hors de la commune administrative ; ce n'est pas rien : en effet, non seulement les collègues ne portent plus la charge des déplacements, mais cela conduit l'administration à compter ses sous et donc à nommer les collègues au plus proche ; exit, d'une certaine façon, les zones sans limites !

Ensuite un **stage sur l'éducation prioritaire**, ouvert bien sûr aux collègues qui enseignent en ZEP, dans le EP1 de l'académie, mais aussi à tous ceux qui veulent réfléchir à ce que doit être l'éducation prioritaire, dans notre société et dans un projet éducatif ; nous analyserons aussi ce qui se joue avec le dynamitage des ZEP. Le stage sera animé par Bruno Mehr, de la section nationale, **le mardi 12 décembre**.

Enfin nous proposons un **stage « Sciences », le mardi 23 janvier**, animé par Sylvie Nonni, secrétaire nationale ; il sera notamment question de l'« expérience trivalence », mais aussi de la refonte du décret de mai 50 (influence sur les groupes) et de la place des sciences dans notre projet éducatif.

Bien sûr, ces stages nous permettront de faire le point sur les réformes, mais aussi de travailler dans la perspective des congrès, tant de la FSU que du Snes.

Inscrivez-vous nombreux, car ces temps de recul sur nos métiers que nous nous accordons sont précieux ; ils font notre force et notre richesse.

- Corinne BAFFERT -

Pour la première fois depuis près de trente ans, Aloysus rentrait en traînant les pieds. Naguère, il vivait la reprise des cours comme un moment plutôt agréable. Certes les vacances d'été étaient toujours trop courtes pour réaliser tous les projets renvoyés, au cours de l'année, à cette belle parenthèse ; mais, une dizaine de jours avant la reprise, il était généralement gagné par l'impatience des grands moments et, le jour de la prérentrée, il retrouvait avec plaisir les locaux familiers de son vieux lycée. C'était le moment des retrouvailles chaleureuses avec les anciens et de la rencontre des nouveaux venus. Pendant quelques jours encore — quelques semaines si les cieux étaient cléments — ses belles collègues conserveraient leurs tenues d'été légères, qui mettaient si bien en valeur leurs jolis corps et leurs épidermes dorés. Puis, c'était la prise de contact avec les élèves et la nouvelle année commençait, avec son rythme effréné et une quête incessante du temps.

Cette année les choses étaient différentes. Tout avait commencé au printemps dernier par une conversation assez tendue d'Aloysus avec le chargé de clientèle de l'agence bancaire qui gérait ses comptes. Il n'en était pourtant pas à son premier découvert : depuis le début de sa carrière, il vivait de façon quasi permanente avec l'équivalent d'un mois de salaire dehors. Mais cette fois—ci, à force de tirer sur la corde, il avait épuisé toutes les possibilités de « découvert autorisé », « réserve d'argent disponible » et autres cartes à paiement différé. Il s'en était suivi une désagréable conversation avec le fesse-Mathieu. L'analyse de ses bulletins de salaires faisait apparaître des retraits pour trois jours de « services non faits », appellation administrative large, mais qui recouvrait ici plusieurs journées de grève. Alors qu'Aloysus avait apporté ces pièces pour témoigner de ses revenus et obtenir une recapitalisation de son découvert, il avait eu droit à quelques remarques acerbes sur les enseignants « toujours en grève, dès lors qu'ils ne sont plus en vacances ». En fait de vacances, la famille ne s'était autorisé qu'un court séjour de deux semaines en gîte et quelques rares escapades en montagne pour la journée. Leur situation financière, la hausse des carburants et la météo désastreuse du mois d'août avaient rendu les congés particulièrement casaniers et studieux. Il y avait eu aussi le passage de son beau-frère, cadre commercial d'une société d'import-export, de retour des Antilles ou en partance pour le Mexique — peut-être les deux, Aloysus ne savait plus trop — qui n'avait cessé de brocarder la paresse des fonctionnaires trop payés et les vacances des enseignants, ne cessant de le qualifier de « veinard ». Bref, pour la première fois de sa carrière, Aloysus n'avait pas le moral pour la rentrée.

Sommaire

- Page 1 : *Édito.*
- Page 2 : *Tribune libre EE.*
- Page 3 : *Tribune libre UA*
- Page 4 : *Retraites, salaires, pouvoir d'achat*
- Page 5 : *La riposte / Remplacements Robien*
- Page 6 : *Note de vie scolaire*
- Page 7 : *Des mentions complémentaires...*
- Page 8 : *Mettre fin à la précarité*
- Page 9 : *Intra 2006 : bilan peu convaincant / Permanences S3*
- Page 10 : *Échanges, voyages et gratuité / Quelques chiffres*
- Page 11 : *Conseil pédagogique / Stages*

Ce qui le minait le plus, c'est d'avoir dû — lui le contempteur des HS, le pourfendeur des cumulards — demander une classe de plus pour pouvoir toucher des indemnités d'heures supplémentaires : 175 élèves répartis en 5 classes au lieu des 140 seulement de l'année précédente, avec en prime un nouveau programme sur l'un des niveaux. Il s'en voulait d'en arriver là, mais le redressement de ses finances était à ce prix. Sa déprime se mua en colère lorsqu'il reçut, coup sur coup les missives de deux ministres, celui de l'Éducation Nationale, par un courrier personnalisé, et celui de la Fonction Publique, joint à ses bulletins de salaire de l'été. Non seulement les deux courriers célébraient le bien-fondé de la politique gouvernementale, mais ils prétendaient lister toutes les mesures prises dans l'intérêt des personnels, à leur écoute et en concertation avec leurs représentants. Quelques semaines plus tard, Aloysus apprit le projet ministériel sur les services des enseignants : si ce projet voyait le jour, l'an prochain il devrait travailler autant que cette année sans toutefois percevoir d'indemnités d'heures supplémentaires ; ou encore, s'il voulait conserver les mêmes revenus, il devrait encore accroître le nombre de ses classes. Alors Aloysus, qui depuis plusieurs années avait négligé de se syndiquer, décida qu'il y aurait au moins une économie qu'il ne ferait pas : il allait immédiatement reprendre sa carte au SNES. Une fois cette décision prise, avec ce qu'elle impliquait de participation à des actions collectives, il se sentit beaucoup mieux. Il recommença même à sourire aux belles inconnues dans la rue.

Jack O. Gabiray

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -
Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax 04 76 62 29 64
Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>